



# AMÉNAGÉO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

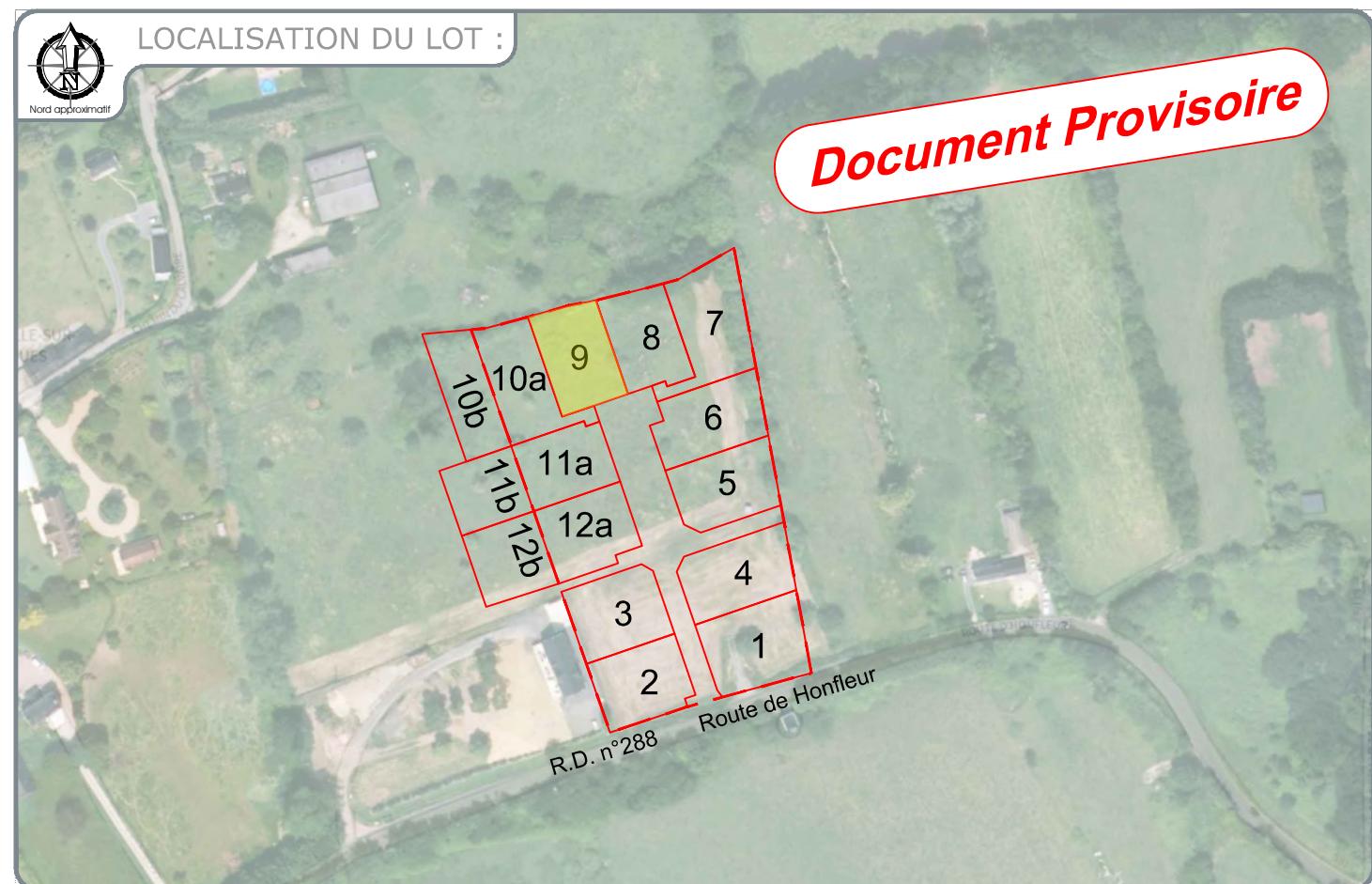
## Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

# Lotissement "Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023  
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

<b>LOT n° 9</b>	<b>Superficie totale : 885 m<sup>2</sup> env.</b>
Cadastre : A n°1018	Surface de plancher : 350 m <sup>2</sup>

# PLAN DE VENTE



A.1018 : 8a 85ca



02 31 65 02 20  
 contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr



pal CAEN • Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : Guillaume Da



au secondaire  
nue Henry Chéron  
n  
e : Guillaume Dolliez



Dossier n° : 2985-2

# DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE :  $s = 885 \text{ m}^2$

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à  
Pont-l'Évêque,

**Document Provisoire**

